

Annonces légales

nice-matin
Jeudi 21 décembre 2023

29

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2023 à 0,83 € HT pour les Alpes-Maritimes. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

AVIS D'ENQUÊTES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET AU PERMIS DE CONSTRUIRE CONCERNANT LE PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION HALIOTIS II

À Nice,
Demandeur : Eau d'Azur
Le Préfet des Alpes-Maritimes,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Nice à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale et au permis de construire pour le projet de reconstruction de la station d'épuration Haliotis II, du lundi 8 janvier 2024 à 8 heures au jeudi 8 février 2024 16h30 inclus
Le siège de l'enquête publique est fixé au Laboratoire de l'Environnement - 333, promenade des Anglais - 06200 Nice
Par décision n°E230003706 de la Présidente du tribunal administratif de Nice, M. Kaldi Gilbert, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique conjointe.
Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête seront déposés au Laboratoire de l'Environnement - 333, promenade des Anglais - 06200 Nice, et à la Mairie annexe Magnan 118, rue de France - 06000 Nice afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture du Laboratoire de l'Environnement - 333, promenade des Anglais - 06200 Nice, du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16h30, et de la mairie annexe Magnan - 118 rue de France - 06000 Nice, du lundi au vendredi de 8h45 à 16h30.
Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit avant les dates et heures de clôture de l'enquête au commissaire enquêteur afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture du Laboratoire de l'Environnement - 333, promenade des Anglais - 06200 Nice, du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16h30, et de la mairie annexe Magnan - 118 rue de France - 06000 Nice, du lundi au vendredi de 8h45 à 16h30 qui les joindra au registre. Toutes observations pourront également être envoyées par message, durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : ddtm-haliotis2@alpes-maritimes.gouv.fr
Elles seront tenues à la disposition du public au lieu de l'enquête susvisée, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/reconstruction-Haliotis-II-Nice>
Pendant la durée de l'enquête, une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/reconstruction-Haliotis-II-Nice>
M. le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public aux horaires de permanence suivants :

- lundi 8 janvier 2024 de 08h à 12h au laboratoire de l'Environnement - 333, promenade des Anglais - 06200 Nice
- jeudi 11 janvier 2024 de 8h45 à 12h45 à la Mairie annexe Magnan 118, rue de France - 06000 Nice
- mercredi 17 janvier 2024 de 13h à 16h30 à la Mairie annexe Magnan 118, rue de France - 06000 Nice
- vendredi 26 janvier 2024 de 13h à 16h30 au laboratoire de l'Environnement - 333, promenade des Anglais - 06200 Nice
- lundi 29 janvier 2024 de 8h45 à 12h45 à la Mairie annexe Magnan 118, rue de France - 06000 Nice
- jeudi 1er février 2024 de 08h à 12h au laboratoire de l'Environnement - 333, promenade des Anglais - 06200 Nice
- jeudi 8 février 2024 de 13h à 16h30 à la Mairie annexe Magnan 118, rue de France - 06000 Nice

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet des Alpes-Maritimes le dossier d'enquête et le registre assortis de son rapport et ses conclusions motivées.
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée au Laboratoire de l'Environnement - 333, promenade des Anglais - 06200 Nice et à la mairie annexe Magnan - 118 rue de France - 06200 Nice pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ce document pourra également être consulté dans les mêmes conditions de délai, sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/reconstruction-Haliotis-II-Nice>
M. le commissaire enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Mme la Présidente du tribunal administratif de Nice.

FORMALITÉS DIVERSES

CESSATION DE GARANTIE

La SOCIÉTÉ DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIÈRES ET FINANCIÈRES & S.A.S.U. SENIOR CONSULTING GROUPE 19, rue Boncenne 86000 Poitiers SIREN : 82326042 Succursale(s) : 22, boulevard Albert 1er 06600 Antibes - 8, cours Tartas 33120 Arcachon 12, avenue du Général Leclerc de Gaulle 83400 Hyères pour les opérations de :
- Gestion immobilière transactions sur immeubles et fonds de commerce avec manquement de fonds
visées par la loi du 2 janvier 1970, cessera le 31 décembre 2023 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence HO / SP 31 111

CESSATION DE GARANTIE

Sur la demande de : SAS. AZUR IMMO A.G.R.R., 170, boulevard Napoléon III, Le Stanesco, 06200 Nice - SIREN : 450605365
La garantie qui lui a été accordée par la société de caution mutuelle des professions immobilières et financières « SO.CA.F. », 26, avenue de Suffren, Paris XV^e, pour les opérations de :
- Transactions sur immeubles et fonds de commerce
- Non détention de fonds gestion immobilière
visées par la loi du 2 janvier 1970, cessera le 31 décembre 2023 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence HO / SP 13 189.

CESSATION DE GARANTIE

Sur la demande de : SAS. AZUR IMMO A.G.R.R., 170, boulevard Napoléon III, Le Stanesco, 06200 Nice - SIREN : 450605365
La garantie qui lui a été accordée par la société de caution mutuelle des professions immobilières et financières « SO.CA.F. », 26, avenue de Suffren, Paris XV^e, pour les opérations de :
- Transactions sur immeubles et fonds de commerce
- Non détention de fonds gestion immobilière
visées par la loi du 2 janvier 1970, cessera le 31 décembre 2023 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence HO / SP 23 196

CESSATION DE GARANTIE

Sur la demande de : S.A.S.U. LOCATION VENTE APPARTEMENTS LVA LVA 47-1, boulevard Guymer, Les Flots d'Or, 06240 Beausoleil SIREN : 801553686
La garantie qui lui a été accordée par la société de caution mutuelle des professions immobilières et financières « SO.CA.F. », 26, avenue de Suffren, Paris XV^e, pour les opérations de :
- Transactions sur immeubles et fonds de commerce
- Non détention de fonds gestion immobilière
visées par la loi du 2 janvier 1970, cessera le 31 décembre 2023 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence HO / SP 30 234.

CESSATION DE GARANTIE

Sur la demande de E.U.R.L. LEFRANCOIS IMMOBILIER, 10, boulevard Général de Gaulle, 06530 Peymeinade - SIREN : 823903224
La garantie qui lui a été accordée par la société de caution mutuelle des professions immobilières et financières « SO.CA.F. », 26, avenue de Suffren, Paris XV^e, pour les opérations de :
- Transactions sur immeubles et fonds de commerce
- Non détention de fonds
visées par la loi du 2 janvier 1970, cessera le 31 décembre 2023 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence VG / SP 32 382.

CESSATION DE GARANTIE

Sur la demande de : S.A.R.L. MYDOM.ECO IMMOBILIERE EMERALUDE 3, rue Masséna, Le Masséna, 06500 Menton SIREN : 538409368
La garantie qui lui a été accordée par la société de caution mutuelle des professions immobilières et financières « SO.CA.F. », 26, avenue de Suffren, Paris XV^e, pour les opérations de :
- Transactions sur immeubles et fonds de commerce
- Non détention de fonds gestion immobilière
visées par la loi du 2 janvier 1970, cessera le 31 décembre 2023 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence HO / SP 29 148.

CESSATION DE GARANTIE

Sur la demande de : S.A.R.L. HERACLIMMO HERACLIMMO 2 allée Provencale 06110 Le Cannet Siren : 750.687.725
La garantie qui lui a été accordée par la SOCIÉTÉ DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIÈRES ET FINANCIÈRES «SO.CA.F.», 26, avenue de Suffren, Paris 16^{ème}, pour les opérations de :gestion immobilière, syndic de copropriété, transactions sur immeubles et fonds de commerce - non détention de fonds visées par la loi du 2 janvier 1970, cessera le 31 décembre 2023 à minuit. Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence VG / SP 29 328.

CESSATION DE GARANTIE

Sur la demande de : SAS. DES CHATEAUX 15, rue Hôtel des Postes, 06000 Nice SIREN : 877679902
La garantie qui lui a été accordée par la société de caution mutuelle des professions immobilières et financières « SO.CA.F. », 26, avenue de Suffren, Paris XV^e, pour les opérations de :
- Transactions sur immeubles et fonds de commerce
- Non détention de fonds visées par la loi du 2 janvier 1970, cessera le 31 décembre 2023 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence HO / SP 32 398.

CESSATION DE GARANTIE

Sur la demande de SAS. MDB France MDB France - MDB IMMO, 6 rue Docteur Jacques Guidoni, 06000 Nice SIREN : 824622442
La garantie qui lui a été accordée par la société de caution mutuelle des professions immobilières et financières « SO.CA.F. », 26, avenue de Suffren, Paris XV^e, pour les opérations de :
- Gestion immobilière
visées par la loi du 2 janvier 1970, cessera le 31 décembre 2023 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence HO / SP 33 265

CESSATION DE GARANTIE

Sur la demande de : SAS. RIVERO 16, avenue Jean Mermoz, 06230 Saint-Jean-Cap-Ferrat SIREN : 907959769
La garantie qui lui a été accordée par la société de caution mutuelle des professions immobilières et financières « SO.CA.F. », 26, avenue de Suffren, Paris XV^e, pour les opérations de :
- Transactions sur immeubles et fonds de commerce avec manquement de fonds
- Gestion immobilière
visées par la loi du 2 janvier 1970, cessera le 31 décembre 2023 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence HO / SP 33 424.

CESSATION DE GARANTIE

HO/SP31 135
Sur la demande de E.U.R.L. VINCENT BOSSÉ IMMOBILIER VINCENT BOSSÉ IMMOBILIER 8 rue Gubernatis 06000 Nice. SIREN : 823915564
La garantie qui lui a été accordée par la Société de Caution Mutuelle des Professions Immobilières et Financières «SO.CA.F.», 26 Avenue de Suffren, Paris 15^e, pour les opérations de : Gestion Immobilière visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2023 à minuit. Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence HO / SP 31 135. Cependant, la SO.CA.F. continue d'accorder sa garantie à l'intéressé(e) pour les opérations de : Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce - Non Détention de Fonds

VIE DES SOCIÉTÉS

SEDANI EURL au capital de 1.000 €
Siège social : 1047, chemin des Ames du Purgatoire - résidence Pierrefeu A3 06600 Antibes R.C.S. Antibes 947880.159

DISSOLUTION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 11/12/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 11/12/2023, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Daniel FRAIER demeurant 1047, chemin des Ames du Purgatoire - résidence Pierrefeu A3 06600 Antibes avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 1047, chemin des Ames du Purgatoire - résidence Pierrefeu A3 06600 Antibes adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Antibes.
Mention en sera faite au R.C.S. d'Antibes.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5/12/2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SOMINGEX GGP
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital social : 1.000 €
Siège social : c/o FLEX-O Nice Aéroport 470, promenade des Anglais, 06200 Nice
Objet social : La société a pour objet, directement ou indirectement, en France, dans les pays et territoires d'outre-mer et à l'étranger :
- Toutes opérations de service, de conseil ou de création dans le domaine du conseil en stratégie patrimoniale et en investissements, à l'exclusion de toute activité réglementée ou soumise à agrément ; L'activité de conseil pour la gestion et les affaires, conseil en gestion de patrimoine ; La prestation de services, la gestion, la formation, l'animation de sociétés industrielles, commerciales, financières ou immobilières et la prise de participations dans ces sociétés, le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association ou de participation ; La participation, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou de droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; Et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ou à tous autres objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Président : MUA MFO FRANCE, SASU, au capital de 1.000 € dont le siège social est fixé c/o FLEX-O Nice Aéroport 470, promenade des Anglais, 06200 Nice, immatriculée au RCS de Nice sous le numéro 981.975.588, représentée par Mme Aurore SHAKI en qualité de Présidente.
Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Clause d'admission : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par correspondance ou par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois (3) jours ouvrés au moins avant celle-ci. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de Nice.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5/12/2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SOMINGEX IMMO
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital social : 1.000 €
Siège social : c/o FLEX-O Nice Aéroport 470, promenade des Anglais, 06200 Nice
Objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger :
- L'activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce ; La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou de droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement économique ou de location-gérance ; Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.
Président : MUA MFO FRANCE, SASU, au capital de 1.000€ dont le siège social est fixé c/o FLEX-O Nice Aéroport 470, promenade des Anglais, 06200 Nice, immatriculée au RCS de Nice sous le numéro 981.975.588, représentée par Mme Aurore SHAKI en qualité de Présidente.
Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Clause d'admission : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par correspondance ou par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois (3) jours ouvrés au moins avant celle-ci. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de Nice.

Appels d'offres

AVIS D'APPELS



MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme qui passe le marché : 3F SUD, 72, avenue de Toulon, 13006 Marseille
Objet du marché : Marché de Travaux de remplacement des menuiseries de 22 villas à P034L - Collet de Gasse route de Cabris 829, avenue du 6 Juin 1994 06460 St Vallier de Thieu
Nombre et consistance des lots : En Lot Unique : Remplacement des menuiseries de 22 villas

Procédure de passation : Procédure adaptée, selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique.
Durée du marché : 3 mois y compris période de préparation
Condition de participation : La liste des documents à joindre à la proposition, ainsi que les conditions de jugement, sont précisées dans le règlement de consultation.

Date limite : Date limite de réception des offres : 03/01/2024 à 12h00
Adresse Internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID-CSL_2023_ZG3UuHY72
Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : Le 18/12/2023



Vous recrutez ?

Nous mettons
notre expertise
à votre service



nm media

04 93 18 70 00

emploi@nicematin.fr

GROUPE
nice-matin